

<https://www.snetap-fsu.fr/Education-nationale-Le-ministere-accentue-l-opacite-du-mouvement-7509.html>



Éducation nationale - Le ministère accentue l'opacité du mouvement

- Les Dossiers - Vie fédérale -

Date de mise en ligne : samedi 27 novembre 2021

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés



Plutôt que de chercher les moyens de fluidifier le mouvement des personnels enseignants et de lever les blocages qu'il crée lui-même par ses choix de principes de gestion, la faiblesse des recrutements, le ministère instaure des possibilités de petits bricolages à la main par les services déconcentrés par la mise en place dès 2022 d'un mouvement national de postes à profil (POP). Cette mise en place s'est faite dans la précipitation, sans réflexion poussée et sans concertation avec les représentant-es des personnels.

Ces postes sont bien loin de l'objectif affiché dans les lignes directrices de gestion (LDG) de « répondre aux besoins spécifiques des établissements et des écoles : besoins liés aux caractéristiques territoriales, au projet d'établissement, à la coordination d'équipe, etc. qui requièrent une compétence particulière ou une aptitude à exercer dans un contexte particulier ». À la lecture de la grande majorité des fiches de postes, on ne peut que constater que les missions et les compétences ou aptitudes demandées sont celles attendues dans l'exercice du métier de professeur. Quelques-uns requièrent bel et bien des compétences particulières mais dans ce cas, il s'agit essentiellement de postes spécifiques qui ont été transformés en POP.

Alors que le mot « transparence » est répété à l'envi dans les LDG, la démonstration n'est plus à faire que la loi de transformation de la Fonction publique, qui a fait disparaître le regard des élu-es du personnel, a en conséquence fait disparaître la transparence sur les opérations de mutations. Les POP vont accentuer l'opacité du mouvement en permettant aux Recteur-trices, aux DASEN et aux chef-fes d'établissement de choisir des personnels, en contournant les règles, les priorités légales et le barème. C'est sûrement là, la marque d'une gestion RH de proximité de qualité... Bien évidemment rien d'annoncé dans le cadre des instances au sein des établissements, des départements et des académies, opacité quand tu nous tiens !

Les syndicats [SNES](#), [SNUipp](#), [SNEP](#) et [SNUEP](#) de la [FSU](#) dénoncent le mouvement sur postes à profil et réclament un mouvement équitable, transparent et offrant de réelles possibilités de mutation pour l'ensemble des enseignant-es.

Paris, le 25 novembre 2021